



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°85 du 08 octobre 2018

- Spécial -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°85 du 08 octobre 2018

- Special -

DIRMnamo

Arrêté 45/2018/DIRM-NAMO/RUO du 05 octobre 2018 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Arrêté de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes du 4 octobre 2018 portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à l'organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale.

Arrêté de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes du 4 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Marie-Anne GANAYE, directrice des services pénitentiaires, chef du département sécurité et détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Arrêté de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes du 4 octobre 2018 portant délégation de signature pour l'habilitation des personnels de l'administration pénitentiaire autorisés à accéder directement aux informations enregistrées dans le traitement à raison de leurs fonctions ou pour les besoins du service, et strictement nécessaire à l'exercice de leurs attributions

Arrêté de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes du 4 octobre 2018 portant délégation de signature des actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie

Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique-Manche Ouest



PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTÉ n° 45/2018/DIRM-NAMO/RUO

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée, relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié, créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié, relatif aux marchés publics ;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région des Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

Vu l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire du 21 février 2018 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, pour le BOP 723 ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

ARRÊTE

I. subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 4 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale.

Article 2 :

En application de l'article 8 de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition:

- 1) les marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le titre 3 et titre 5 des BOP 113 « paysage, eau et biodiversité » et 205 « affaires maritimes » aux agents suivants :

1.2 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Nicolas AUGER	Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
------------------	--

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

M. Sébastien ROUX	Directeur du CROSS Etel
Mme Myriam SIBILLOTTE	Directrice du CROSS Corsen

Division contrôle des activités maritimes

Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR	Cheffe de la division contrôle des activités maritimes - Nantes
----------------------------	---

1.3 Pour les montants jusqu'à 25 000 € H.T

Division contrôle des activités maritimes

M. Damien LAVIGNE	Ingénieur d'armement, unité armement naval - Lorient
-------------------	--

II. subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 2, 4 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 sera exercée dans la limite de leurs attributions et compétences pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire par :

pour les BOP 205 «affaires maritimes» et 217 «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables» :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale.

pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne CORNEE, administratrice en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Jean-Yves CARLIER, administrateur principal des affaires maritimes ;
- Mme Marie BEAUSSAN, attachée d'administration de l'État.

pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur le BOP 205 «affaires maritimes» au titre de l'action 02 «aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur» et au titre de l'action 02 «subvention aux écoles privées agréées» :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Yves TERTRIN, inspecteur principal des affaires maritimes ;
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, administratrice principale des affaires maritimes.

pour le BOP n° 113 «paysages, eau et biodiversité» :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. François VICTOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- Mme Hélène LEGRAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Gérard VAUDOUT, inspecteur principal des affaires maritimes.

Article 4 :

En application de l'article 8 de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

1) Les pièces relatives aux achats de fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le titre 3 et titre 5 des BOP 205 «affaires maritimes» aux agents suivants :

1.1 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Nicolas AUGER	Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
------------------	--

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

M. Sébastien ROUX	Directeur du CROSS Etel
Mme Myriam SIBILLOTTE	Directrice du CROSS Corsen

Division contrôle des activités maritimes

Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR	Cheffe de la division contrôle des activités maritimes - Nantes
----------------------------	---

Division pêche et aquaculture

Mme Anne CORNEE	Cheffe de la division pêche et aquaculture - Rennes
-----------------	---

1.2 Pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

Division contrôle des activités maritimes

M. Damien LAVIGNE	Ingénieur d'armement, unité armement naval - Lorient
-------------------	--

1.3 pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

Division contrôle des activités maritimes

M. Patrick DESSON	Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient
M. Ronan LE GUILLOU	Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient

1.4 Pour les montants jusqu'à 10 000 € HT :

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Patrick LOSSEC	Chef de la subdivision phares et balises – Brest
M. Patrick COADALAN	Chef de la subdivision phares et balises -Lézardrieux
M. Jean-Claude DESSERT	Chef de la subdivision phares et balises - Lorient
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision des Phares et Balises- Saint-Nazaire
M. Luc HOUSSAIS	Adjoint au chef de la subdivision phares et balises - Saint-Nazaire

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

M. Sébastien LEVEY	Directeur adjoint du CROSS Corsen
M. Aurore JUNCA-LAPLACE	Cheffe du service vie courante – Cross Corsen
M. Nicolas RENAUD	Directeur-adjoint - CROSS Etel

Division pêche et aquaculture

M. Jean-Yves CARLIER	Chef l'unité des affaires économiques - Rennes
Mme Marie BEAUSSAN	Cheffe de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes

Secrétariat général

Mme Lise MOYON	Secrétaire générale adjointe - Nantes
M. Gabriel TOLLAFIELD	Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes
Mme Annie CORBIN-PAOLETTI	Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
M. Yann FLEURY	Chef de l'unité des systèmes d'information -Nantes

1.5 Pour les montants jusqu'à 4 000 € HT

Division sécurité des navires-qualité

M. Bruno IMPREZ	Chef du CSN d'Ille-et-Vilaine – Saint-Malo
M. Sylvain CHUNIAUD	Adjoint au chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo
M. René KEREBEL	Chef du CSN du Finistère Nord - Brest
M. Serge NEDELEC	Adjoint au chef du CSN du Finistère Nord - Brest
M. Arnaud CONAN	Chef du CSN du Finistère Sud - Concarneau
M. Walter PAULMIER	Inspecteur de la sécurité des navires du CSN du Finistère sud - Concarneau
M. Franck LE MERCIER	Chef du CSN du Morbihan - Lorient
M. Eric BIHAVAN	Adjoint au chef du CSN du Morbihan - Lorient
Mme Caroline NEUMAN	Cheffe du CSN - Saint-Nazaire
M. Pierre VIGOUROUX	Adjoint à la cheffe du CSN - Saint-Nazaire

MCPML

M. François VICTOR	Responsable de la MCPML - Nantes
Mme Hélène LEGRAND	Adjointe au responsable de la MCPML - Nantes

Service de santé des gens de mer

M. Frédéric SAUNIER	Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer - Nantes
Mme Jennifer ALMAS	Infirmière régionale - Nantes

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

- Phares et balises de Brest

M. Loïc DHAENE	Adjoint de la subdivision phares et balises - Brest
----------------	---

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Franck GRALL	Chef d'atelier - Brest
Mme Gwénaëlle FLOCH	Cheffe d'atelier POLMAR - Brest
M. Gilles MOAL	Chef d'atelier adjoint - Brest
M. Gilles YVEN	Chef du centre d'exploitation et d'intervention - Brest

- Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine

M. Philippe THIBAUT	Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo)
M. Gwenaël RAUX	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
M. Yannick CUVILLIER	Chef du CEI – Lézardrieux
M. David KERRELLO	Chef du CEI – Lézardrieux

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Ludovic NAGARD	Chef d'atelier - Lézardrieux
M. Patrick LE FORBAN	Chef d'atelier - Saint-Malo

- Phares et balises de Loire-Atlantique et Vendée

M. Luc HOUSSAIS	Adjoint au Chef de la subdivision phares et balises et chef par intérim - Saint-Nazaire
M. Yann SANQUER	Chef d'antenne des Sables d'Olonne (subdivision phares et balises de Saint-Nazaire)

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Laurent MELET	Chef d'atelier – subdivision phares et balises - Saint-Nazaire
M. David DELATTRE	Responsable du CEI – antenne des Sables d'Olonne (SPB) - Saint-Nazaire

Phares et balises du Morbihan

M. Robert SCHNEIDER	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lorient
Mme Hoela SABOUREAU	Cheffe de la subdivision phares et balises (antenne de Concarneau) rattachée à Lorient

En cas d'absence ou d'empêchement sa délégation est exercée par

M. Christophe LE MOUEL	Chef d'atelier - Lorient
------------------------	--------------------------

Secrétariat général

Mme Marie BENEL	Responsable formation et action sociale - Nantes
Mme Rose Marie PRUD'HOMME	Cheffe du bureau moyens généraux - Nantes

1.6 pour les montants jusqu'à 800 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Patrice GUIHOT	Magasinier - Brest
M. David SÉVÈRE	Chef d'équipe centre POLMAR - Brest
M. Mathias LEFRANC	Adjoint au chef du CEI - Brest
M. Yves GUEHO	Chef du CEI de Belle-Île - Goulphar
M. Régis TUSSIOT	Chef d'exploitation - Concarneau
M. Dominique BOCLE	Magasinier - Lézardrieux
M. Ludovic NAGARD	Chef d'atelier - Lézardrieux
M. Loïc DAVID	Atelier - Lorient
M. Christophe LE MOUEL	Chef d'atelier - Lorient
M. Michel LEROUX	Magasinier - Lorient
M. Yannick BOUCARD	Parc de balisage - Noirmoutier
M. Laurent GUILLAUD	Responsable génie civil et bâtiment - Les Sables d'Olonne
M. David DELATTRE	Responsable du CEI - Les Sables d'Olonne
M. Patrick LE FORBAN	Chef d'atelier - Saint-Malo
M. Erwan PERON	Atelier - Saint-Malo
M. François BONNOIS	Responsable magasin - Saint-Nazaire

M. Loïc MAHE	Magasinier - Saint-Nazaire
M. Jean-Jacques HARDY	Atelier - Saint-Nazaire
M. Claude HOUIS	Atelier - Saint-Nazaire
M. Pierre CHELET	Chef du CEI – Saint-Nazaire

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

M. Jean-Charles HERISSON	Service courant - CROSS Etel
M. Nicolas LE GOLVAN	Service technique - CROSS Etel
M. Hyacinthe LETERRIER	Service technique - CROSS Etel
M. Pierre LANDOIS	Service technique - CROSS Corsen
M. Eric TALARMIN	Service technique - CROSS Corsen

Division contrôle et activités maritimes

M. Pierrick BASQUIN	Second capitaine - PAM IRIS / Bordée B
M. Philippe GAHINET	Second capitaine - PAM IRIS / Bordée A
M. Marc OTTINI	Chef mécanicien - PAM IRIS / Bordée A
M. Thierry TAVERNIER	Chef mécanicien - PAM IRIS/Bordée B

MCPML

M. Gérard VAUDOUT	Chargé de mission pour la coordination des activités humaines en mer à la MCPML - Nantes
-------------------	--

Secrétariat général

Mme Karine BARRES	Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
Mme Laurence LOPEZ	Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
M. Franck GRIMBERGER	Agent de service - DIRM siège - Nantes

Service santé des gens de mer

Mme Jennifer ALMAS	Infirmière régionale – Nantes
--------------------	-------------------------------

1.7 pour un montant jusqu'à 600 € H.T

CSN Saint-Nazaire

Mme Julie LEBIHAIN	Secrétaire CSN - Saint-Nazaire
--------------------	--------------------------------

Division sécurité des navires-qualité

Mme Anne FLOCH	Secrétaire - CSN du Finistère Nord - Brest
Mme Isabelle GENDROT	Secrétaire – CSN d'Ille-et-Vilaine – Saint Malo
Mme Florence LOPEZ-LEGOFF	Secrétaire - CSN du Morbihan - Lorient

Mme Isabelle SALOT	Secrétaire - CSN du Finistère Sud - Concarneau
--------------------	--

MCPML

Mme Fabienne NOEL	Secrétaire à la MCPML – Nantes
-------------------	--------------------------------

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

Mme Aliette LE DORZE	Secrétaire - CROSS Etel
Mme Sandrine GUILLEM	Commis - CROSS Corsen
Mme Anne-Marie DEGUERGUE	Secrétaire - CROSS Corsen

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

Mme Françoise SAVOURAT	Secrétaire gestionnaire - Saint-Nazaire
Mme Claudette JUBAU	Secrétaire gestionnaire – Saint-Nazaire / antenne des Sables d'Olonne
Mme Sophie SAUVAITRE	Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
Mme Gisèle LAZENNEC	Secrétaire gestionnaire – Brest
Mme Brigitte LEBIHAN	Secrétaire gestionnaire - Lorient
Mme Arlette URSENBACH	Secrétaire gestionnaire - Lorient

Division contrôle et activités maritimes

Mme Christine DREAN	Secrétaire unité armement naval - Lorient
---------------------	---

Division pêche et aquaculture

Mme Maryse FOUGERIT	Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
---------------------	--------------------------------------

1.8 pour des montants jusqu'à 500 € H.T

Division sécurité des navires-qualité

M. Philippe MOUDENNER	Inspecteur de la sécurité des navires, CSN du Finistère Nord - Brest
-----------------------	--

Division sécurité et des navires-qualité

M. Gilbert LE BRIAND	Inspecteur de la sécurité des navires, CSN d'Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor – Antenne d Paimpol
----------------------	--

2) les actes de liquidation des vacations à la tâche et indemnités, cotisations sociales sur le titre 2 du BOP 217 «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement et de la mobilité durables» aux agents suivants :

2.1 pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Secrétariat général

Mme Lise MOYON	Secrétaire générale adjointe - Nantes
----------------	---------------------------------------

2.2 pour les montants jusqu'à 10 000 € H.T

Secrétariat général

M. Gabriel TOLLAFIELD	Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes
M. Thierry NOEL	Responsable des ressources humaines - Nantes
Mme Marie BENEL	Responsable formation et action sociale - Nantes

2.3 pour les montants jusqu'à 600 € HT

Comité local d'action sociale

M. Michel LE RU	président du CLAS - Brest
-----------------	---------------------------

2.4 pour les montants jusqu'à 500 € HT

Secrétariat général

Mme Murielle ROUSSEAU	Gestionnaire ressources humaines - Nantes
Mme Martine BOUTET	Gestionnaire action sociale et formation - Nantes

3) Les actes de validation comptable dans l'outil « CHORUS » sur le titre 3 et le titre 5 des BOP 205 « affaires maritimes » du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, aux agents suivants :

3.1 pour les montants sans limitation de seuils

Secrétariat général

M. Gabriel TOLLAFIELD	Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux- Nantes
-----------------------	---

3.2 pour les montants jusqu'à 15 000 € HT

Secrétariat général

Mme Annie CORBIN -PAOLETTI	Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
Mme Karine BARRES	Gestionnaire finances - Nantes
Mme Laurence LOPEZ	Gestionnaire finances - Nantes

Division des infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Lionel NEZET	Gestionnaire UAGPB – Brest
-----------------	----------------------------

Article 5

En application de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire du 21 février 2018, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

1) Les pièces relatives aux achats de fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le BOP 723.

1.1 : pour des montants jusqu'à 20 000€ H.T

Secrétariat général

Mme Séverine BIENASSIS	Secrétaire générale - Nantes
M. Gabriel TOLLAFIELD	Chef unité finances, immobilier, moyens généraux
Mme Rose-Marie PRUD'HOMME	Cheffe du bureau des moyens généraux
Mme Annie CORBIN -PAOLETTI	Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
Mme Karine BARRES	Gestionnaire finances - Nantes
Mme Laurence LOPEZ	Gestionnaire finances - Nantes

Article 6 :

Demeurent réservés à la signature de la préfète de région, quel qu'en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

Article 7:

Sont réservés à la signature du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ou de ses adjoints, les actes suivants :

- l'engagement des marchés et accords cadres compris à partir de 50 000 € H.T ;
- les baux et concessions de logements.

Article 8 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 40/2018/DIRM-NAMO/RUO du 5 septembre 2018, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

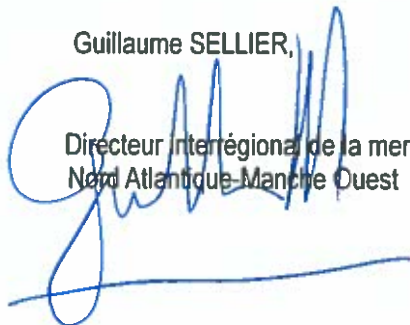
Article 9 :

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **- 5 OCT. 2018**

Guillaume SELLIER,

Directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest



Ampliations :

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original: chrono/SEC-DIRM NAMO).

Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées.

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

**Direction Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Rennes
Bretagne-Normandie-Pays de Loire**



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

Bureau des Affaires Générales

ARRETE

Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à l'organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale.

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles R57-8 à R57-9 ;

Vu la loi n°79-587 du 11 juillet 1979 modifiée relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

Vu la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 24 ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu les décrets successifs modifiant le code de procédure pénale dans ses parties réglementaires ;

Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 1^{er} octobre 2018 donnant délégation à Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, à Monsieur Eric MORINIERE, adjoint à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à l'effet de signer, au nom de la Garde des Sceaux, Ministre de la justice, l'ensemble des actes, à l'exception des décrets, relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité,

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature, par ordre prioritaire, dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants :

Monsieur Eric MORINIERE, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation, directeur interrégional adjoint à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie, Pays de Loire), directeur des politiques pénitentiaires

Madame Marie-Anne GANAYE, directrice des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Loïc BEN GHAFAR-DUMORTIER, directeur des services pénitentiaires, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Mélanie ROQUES, attachée d'administration du ministère de la Justice, chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de Région Bretagne, Normandie et Pays de Loire, ainsi qu'affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.

Fait à Rennes, le 4 octobre 2018

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
Marie-Line HANICOT





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

Bureau des Affaires Générales

**ARRETE
portant délégation de signature**

**Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de
Rennes,**

Vu le décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 4 octobre 2018 portant délégation de signature

Vu l'arrêté du Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 27 juillet 2016 portant mutation de Madame Marie-Anne GANAYE, directrice des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2016 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 4 juillet 2017 portant mutation de Madame Stéphanie BILGER, directrice des services pénitentiaires, à compter du 4 septembre 2017 en qualité de Chef de la Cellule Interrégionale du Renseignement Pénitentiaire à la DISP de Rennes

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Marie-Anne GANAYE, directrice des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Affectation des condamnés y compris les avis formulés par le Directeur interrégional des Services Pénitentiaires, conformément aux prescriptions des articles D 76 et D 80 du Code de Procédure Pénale,
- Changement d'affectation des condamnés, conformément aux prescriptions de l'article D 82-2 du Code de Procédure Pénale,
- Réponses aux recours administratifs préalables formés par les détenus contre des sanctions disciplinaires, conformément aux prescriptions de l'article R 57-7-32 du Code de Procédure Pénale,
- Réponses aux recours hiérarchiques dans les matières autres que les sanctions disciplinaires,

- Transferts dans le ressort de la Direction Interrégionale, conformément aux prescriptions des articles D 301 et D 360 du Code de Procédure Pénale,
- Rétablissement de la part disponible du compte nominatif des détenus après évasion, conformément à l'article D 323 du Code de Procédure Pénale,
- Autorisation de sortie d'écrits de détenu en vue de leur publication ou de leur divulgation sous quelque forme que ce soit, conformément aux dispositions de R 57-6-20 (annexe à l'article R 57-6-18 du Code de Procédure Pénale),
- Isolement, prolongation en matière d'isolement : avis en matière d'isolement de la compétence de la Directrice Interrégionale, conformément aux articles R 57-7-62 à R 57-7-78 du Code de Procédure Pénale,
- Et toutes autres décisions ou avis relevant du champ d'intervention et compétence du département sécurité et détention.

Article 2 : En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Anne GANAYE, délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie BILGER, chef de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 4 octobre 2018

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
Marie-Line HANICOT





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**
DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

Bureau des Affaires Générales

ARRETE

Portant délégation de signature pour l'habilitation des personnels de l'administration pénitentiaire autorisés à accéder directement aux informations enregistrées dans le traitement à raison de leurs fonctions ou pour les besoins du service, et strictement nécessaire à l'exercice de leurs attributions

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) ;

Vu les articles R.57-30-5 et R.61-17 du code de procédure pénale

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (DISP Rennes : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 portant mutation de Monsieur Loïc BEN GHAFAR-DUMORTIER en qualité de chef de département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} janvier 2017

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation à Monsieur Loïc BEN GHAFAR-DUMORTIER, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), à l'effet de signer les habilitations individuelles et spéciales des personnels, dépendant du siège ou des services pénitentiaires d'insertion et de probation ou des établissements du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), listés ci-dessous :

- les agents du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (siège DI)
- le responsable du pôle centralisateur de surveillance et son adjoint (siège DI)
- les agents du pôle centralisateur de surveillance (siège DI)
- le chef du département de la sécurité et de la détention et son adjoint (siège DI)
- les agents du département de la sécurité et de la détention (siège DI)
- les directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la direction interrégionale de Rennes et leurs adjoints
- les personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la direction interrégionale de Rennes

- les surveillants en charge de la surveillance électronique en service pénitentiaire d'insertion et de probation ou en établissement pénitentiaire

- les chefs d'établissements de la direction interrégionale de Rennes et leurs adjoints

Article 2 : Le chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive est responsable du suivi du registre nominatif des habilitations. Il tient à jour et actualise la liste des personnels habilités en ajoutant ou en supprimant des habilitations en fonction des arrivées et départs . Cette liste doit être contrôlée trimestriellement.

Article 3 : Le directeur interrégional adjoint et le chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive et son adjoint seront spécialement et individuellement habilités par mes soins.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 4 octobre 2018

La Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
Marie-Line HANICOT





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

Bureau des affaires générales

**ARRETE
portant délégation de signature**

**Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services pénitentiaires de
Rennes**

Vu le décret n°64-754 du 25 juillet 1964 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 93-232 du 22 février 1993 relatif au service central de la prévention de la corruption institué par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2004 portant abrogation de l'arrêté du 16 février 1998 désignant les établissements pénitentiaires appelés à tenir une comptabilité autonome ;

Vu le décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 4 octobre 2018 portant délégation de signature ;

ARRETE :

Article 1 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie de tous les établissements ou services pénitentiaires du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), aux agents de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont les noms suivent :

- Monsieur Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Paul NOEL, chargé d'opération au département des affaires immobilières
- Madame Gwénola GAINCHE, chargée d'opération au département des affaires immobilières
- Madame Maryse POULELAOUEN, chargée d'opération au département des affaires immobilières

- Monsieur Patrick MARTIN, chargé d'unité maintenance au département des affaires immobilières

Article 2 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie des établissements en gestion déléguée du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), à l'agent de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont le nom suit :

- Monsieur Samuel BESNARD, directeur technique au sein de l'unité de suivi des gestions déléguées

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 4 octobre 2018

La Directrice Interrégionale des Services pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
Marie-Line HANICOT



